

**26 août 2015 (12h)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mercredi 26 août 2015, à 12 h, à la salle de réunion du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : la greffière, Me Isabelle François, et la trésorière, madame Micheline Quilès.

L'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil dans le délai imparti.

**2015-08-270 Proposition aux municipalités de Rougemont, Ange-Gardien et Saint-Paul-d'Abbotsford pour l'établissement d'une contribution financière associée à une entente intermunicipale pour le projet d'un nouvel aréna**

**Considérant que** l'Aréna Guy-Nadeau, construit en 1973, nécessitera dans un avenir plus ou moins rapproché, des dépenses de l'ordre de quelques millions de dollars afin de moderniser la mécanique du bâtiment et assurer la stabilisation de sa structure;

**Considérant que** les coûts importants de remise en état de l'actuel aréna penchent en faveur de son remplacement par un nouvel aréna;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire doit trouver des sources de financement extérieures pour assurer ces dépenses d'immobilisation et convenir d'ententes avec des usagers hors des limites de son territoire pour augmenter son achalandage qui assurera le financement des opérations;

**Considérant que** la polyvalente Paul-Germain-Ostiguy située à Saint-Césaire utilise régulièrement l'aréna pour sa clientèle scolaire provenant principalement des municipalités d'Ange-Gardien, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford;

**Considérant que** les municipalités d'Ange-Gardien, Rougemont, Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford ont fait réaliser des études de faisabilité pour la réalisation d'un nouvel aréna afin de déterminer le modèle de coopération intermunicipale qui soit le plus efficace socialement et financièrement;

**26 août 2015 (12h)**

**Considérant que**, suite aux discussions intervenues et à l'étude réalisée par le Groupe BC2 au cours de l'année 2015, l'alternative retenue est la suivante :

- La Ville de Saint-Césaire deviendrait propriétaire du nouvel aréna régional et en réaliserait l'exploitation comme c'est le cas pour l'actuel aréna Guy-Nadeau;
- Une entente intermunicipale avec chacune des municipalités d'Ange-Gardien, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford, est conclue pour un terme correspondant à la période de l'étalement de l'emprunt hypothécaire, soit 25 ans;

**Considérant que** plusieurs des hypothèses suivantes ont été émises dans le document préparé par le Groupe BC2 sont utilisées pour établir les contributions financières associées à l'entente intermunicipale :

- Les coûts de construction du nouvel aréna sont établis à un montant maximal de 7 200 000 \$ et amortis sur une période de 25 ans, à un taux d'intérêt à 3.5 % pour une période de 5 à 10 ans;
- Une subvention gouvernementale représentant 50 % des travaux de construction est appliquée aux coûts de construction;
- L'adoption, par la Ville de Saint-Césaire, d'un règlement d'emprunt visant le financement d'un nouvel aréna;
- Les joueurs de hockey de la municipalité d'Ange-Gardien jouant actuellement dans un autre aréna de la région viendront jouer dans le nouvel aréna afin de procurer des revenus supplémentaires;
- Un fonds de prévoyance de 0.5 % des coûts de construction est ajouté aux dépenses identifiées au budget annuel récurrent du nouvel aréna et correspond à 36 000 \$;
- Il est entendu que les coûts d'immobilisation sont ajustés en fonction du financement de l'emprunt à contracter et que les coûts d'exploitation sont ajustés en fonction du budget d'opération.

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire souhaite faciliter la conclusion d'une entente intermunicipale avec les municipalités d'Ange-Gardien, de Rougemont et de Saint-Paul-d'Abbotsford et propose, à titre de propriétaire du nouvel aréna, de contribuer dans une proportion de 74% des contributions financières liées aux immobilisations et à l'exploitation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**26 août 2015 (12h)**

**Et résolu** de transmettre une proposition de contribution financière à chacune des municipalités d'Ange-Gardien, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford pour le projet d'un nouvel aréna. La proposition est basée sur un partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation illustré dans le tableau produit dans l'annexe jointe et encadrée par une entente intermunicipale d'une durée de 25 avec un option de renouvellement de 10 ans basé sur un partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation. La contribution financière de la Ville de Saint-Césaire est fixée à 74% du coût en immobilisation et exploitation laquelle correspond à 294 853\$, et que la contribution des municipalités ci-haut mentionnées est fixée à 26% du coût en immobilisation et exploitation pour être établie à 32 349\$ pour Rougemont, 34 955\$ pour Ange-Gardien et 36 293\$ pour Saint-Paul d'Abbotsford.

**Il est également résolu** de préciser que le montant des contributions financières a été établi selon les hypothèses d'un coût maximal de construction à 7 200 000\$ et que ce montant serait ajusté dans l'éventualité d'un coût inférieur de construction;

**Il est également résolu** de demander aux municipalités de communiquer leur intention à la Ville de Saint-Césaire dans la poursuite de projet d'un nouvel aréna régional avant le 15 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-08-271 Soumissions reçues pour l'exécution des travaux de resurfaçage avec enrobé tiède flexible (A) / Adjudication**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publiques pour l'obtention de soumissions relatives à l'exécution des travaux de resurfaçage avec enrobé tiède flexible numéro AO/2015-02-069-A;

**Considérant qu'**après l'analyse des soumissions et de la recommandation de M. Luc Gendron, ingénieur chez Comeau-Experts Conseils en date du 24 août 2015;

26 août 2015 (12h)

**Considérant que** les résultats obtenus, à savoir;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (avant taxes) Lot 1 et 3 + autres travaux + frais imprévus</b>	<b>Montant (avant taxes) Lot 2</b>	<b>Total Soumission (avant taxes)</b>
1. <b>Eurovia Québec Construction inc. Boucherville</b>	<b>329 946,54\$</b>	<b>69 174,61 \$</b>	<b>399 121,15 \$</b>
2. <b>Sintra inc. (Montérégie Rive-Sud) Montréal</b>	<b>338 914,50 \$</b>	<b>72 768,50 \$</b>	<b>411 683,00 \$</b>
3. <b>Construction Bau-Val inc. Blainville</b>	<b>354 252,45 \$</b>	<b>73 065,71 \$</b>	<b>427 318,16 \$</b>

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accorder le contrat pour l'exécution des travaux de resurfaçage avec enrobé tiède flexible pour les lots 1 et 3 à Eurovia Québec Construction inc. de Boucherville, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 329 946,97 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il apparaît de la formule de soumission datée du 20 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-08-272 Soumissions reçues pour l'exécution des travaux pavage couche d'usure et réfection de trottoirs (B) / Adjudication**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publiques pour l'obtention de soumissions relatives à l'exécution des travaux de pavage couche d'usure et réfection de trottoirs numéro AO/2015-02-069-B;

**Considérant qu'**après l'analyse des soumissions et de la recommandation de M. Luc Gendron, ingénieur chez Comeau Experts-Conseils en date du 25 août 2015;

26 août 2015 (12h)

Considérant que les résultats obtenus, à savoir;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total Soumission (avec taxes)</b>	<b>Rang Pour adjudication</b>
<b>Eurovia Québec Construction inc., Boucherville</b>	<b>171 087,85 \$</b>	<b>1</b>
<b>Sintra inc. (Montérégie Rive-Sud) Montréal</b>	<b>196 675,67 \$</b>	<b>2</b>
<b>Les Entreprises Pearson Pelletier Ste-Catherine</b>	<b>202 062,81 \$</b>	<b>3</b>
<b>Pavages Maska inc. St-Hyacinthe</b>	<b>203 375,26 \$</b>	<b>4</b>
<b>Construction Bau-Val inc. Blainville</b>	<b>230 282,15 \$</b>	<b>5</b>

En conséquence :

Il est proposé par : **Jacques Auger**

Et résolu d'accorder le contrat pour l'exécution des travaux de pavage couche d'usure et réfection de trottoirs réfection à Eurovia Québec Construction inc. de Boucherville, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 148 804,39 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il apparaît de la formule de soumission datée du 20 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Isabelle François  
Greffière

---

Guy Benjamin  
Maire

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :  
2015-08-

---

Micheline Quilès  
Trésorière